



katholisch biel/bienne catholique

römisch-katholische kirchgemeinde biel und umgebung
paroisse catholique romaine de bienne et environs

Directives pour l'attribution des soutiens de la sous-commission sociale

1. Bases

La sous-commission sociale fonctionne sur la base de deux documents:

- Le Règlement d'Organisation de la paroisse catholique romaine de Bienne et environs du 10.12.2003 (plus particulièrement les articles 30 à 32 et l'annexe I, p. 24)
- La diaconie sociale de la Paroisse générale de Bienne et environs du 1.7.1998

2. Buts et objectifs

L'objectif principal de la sous-commission sociale est de soulager la pauvreté et d'intervenir dans des situations de détresse en fournissant une aide financière unique. Ce soutien est destiné aux personnes, qui pour des raisons financières, sociales ou autres se trouvent dans la précarité, ainsi qu'à des projets sociaux dans le cadre des priorités de la diaconie sociale.

La commission sociale tend à fournir une aide durable. Les prestations de soutien devraient aller dans le sens d'une aide qui responsabilise les personnes et améliore durablement leur situation.

Les priorités de la diaconie sociale sont les suivantes :

- Aide sociale lors de situations de détresse et de crise
- Promotion de l'intégration sociale, culturelle et économique

3. Public cible

La sous-commission sociale soutient les personnes effectivement établies et domiciliées dans la paroisse catholique de Bienne et environs et de l'unité pastorale Pieterlen-Meinisberg-Lengnau.

Bellmund
Biel/Bienne
Brügg
Frinvillier
Ipsach
La Heutte
Lengnau
Ligerz
Magglingen-Evilard
Meinisberg
Nidau
Orpund
Orvin
Péry
Pieterlen
Plagne
Port
Romont
Safnern
Sutz-Lattringen
Twann-Tüscherz
Vauffelin





katholisch biel/bienne catholique

römisch-katholische kirchgemeinde biel und umgebung
paroisse catholique romaine de bienne et environs

En règle générale, les personnes proches ou en dessous du minimum vital peuvent bénéficier d'un soutien (selon les normes CSIAS).

De plus, la sous-commission sociale peut soutenir des projets dans le domaine social à Bienne ou environs en attribuant une contribution financière.

4. Prestations de soutien

Le soutien constitue un complément aux prestations de l'aide publique et des assurances sociales - en aucun cas il ne doit remplacer ou prêteritèr celles-ci.

La prestation de soutien peut consister en un don financier, la prise en charge de factures, en bons d'achats, en prestations matérielles ou alimentaires. Lorsque cela paraît judicieux, différentes prestations peuvent être combinées. Par requête et année civile, un maximum de CHF 1'500.-- est accordé.

5. Restrictions

Par année civile, le bénéficiaire du soutien n'a le droit de déposer qu'une requête.

La sous-commission sociale n'accorde aucun prêt et ne finance aucune amende.

Par principe, la sous-commission sociale ne s'engage pas dans le recouvrement de dettes. Dans des cas exceptionnels, elle peut y participer, pour autant qu'un suivi soit effectué par un service de consultation professionnel et sur présentation d'un plan de financement adéquat.

6. Présentation des demandes

Les requêtes sont remises par des services spécialisés (comme le service social de la Paroisse catholique de Bienne) et avec le consentement de la personne concernée à l'adresse suivante :

Paroisse catholique romaine de Bienne et environs
Sous-Commission sociale
Rue Alfred-Aebi 86
2503 Bienne

Elles devront être munies du contenu suivant avec annexes :

- Description de la situation
- Montant du soutien désiré
- Raison du soutien du point de vue du service spécialisé (pertinence de la demande)
- Budget du ménage sur la base de documents
- Plan de financement si plusieurs demandes de fonds et indication des donateurs sollicités

La demande n'est traitée que si son contenu est complet et que toutes les pièces justificatives sont jointes.

Concernant les demandes de contributions pour les projets sociaux, il est indispensable de fournir un dossier détaillé (but du projet, budget, etc.)



katholisch biel/bienne catholique

römisch-katholische kirchgemeinde biel und umgebung
paroisse catholique romaine de bienne et environs

Le service social de l'église catholique de Bienne, qui vérifie la validité des demandes pour la sous-commission sociale, peut demander des informations complémentaires aux institutions ayant établi les demandes.

7. Procédure

Chaque demande venant d'un service externe est vérifiée de manière neutre par le service social de l'église catholique de Bienne selon les directives en place. En cas de différends, le service concerné a la possibilité d'améliorer son document sinon la demande est renvoyée à son auteur avec explicatif.

Les demandes qui correspondent aux directives sont présentées par le service social avec un avis consultatif à la sous-commission sociale qui se réunit 4 à 6 fois par année. Les demandes sont traitées de manière confidentielle et présentées si possible à la prochaine réunion.

La sous-commission sociale examine chaque demande et prend sa décision au cas par cas. Ses prestations ne peuvent pas être contestées par voie judiciaire.

Le texte allemand fait foi. Le texte français est une traduction.

Bienne, le 08.07.2021

Le président

Mario Nobs